

COMMUNE de LARAJASSE

L'an deux mille huit, le 18 décembre à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 11 décembre 2008, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

Etaient présents : Janine VIRICEL, Guy RAGEY, Claude GOY, Patrick CHILLET, Jean Marc BRUYAS, Jean Pierre AVENIER, Fabrice BOUCHUT, Anne Marie POIROT, Christiane FONT, Régis GUINAND, Josette FAYOLLE, Karine BARRON, Jérôme GUBIEN, Jeannine PHILIS, Pascal CHILLET.

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Karine BARRON

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

La réunion du conseil municipal est précédée de la présentation des panneaux de randonnées culturelles, par Madame Anne Marie POIROT. A la suite de la projection d'un film présentant la commune de Larajasse sous un angle culturel et touristique, Madame Anne Marie POIROT présente les panneaux qui seront apposés sur les sites remarquables jalonnant les circuits de randonnées culturelles. Les textes des panneaux sont notamment discutés, modifiés et approuvés.

Ensuite, en préambule de la séance du conseil municipal, Madame le Maire souhaite apporter un démenti à la lettre de Monsieur Robert POIROT, qui avait fait l'objet d'un affichage sur les panneaux communaux. Cette lettre avait pour objet la demande formulée par Madame le Maire à Madame Anne Marie POIROT, conseillère municipale, concernant une hausse inexplicquée dans le nombre de photocopies à l'école de Lamure.

Madame le Maire souhaite :

- Préciser que sa demande a été formulée après la fin de la séance publique du conseil municipal du 20 novembre 2008, en aparté à Madame Anne Marie POIROT seule.
- Préciser que Madame Anne Marie POIROT a elle-même demandé l'attention des conseillers municipaux présents pour faire état de la demande formulée.
- Préciser que Monsieur Paul BORDET a apporté sans problème les factures correspondantes à ses frais de campagne pour les municipales de 2008.

Madame Anne Marie POIROT précise que ce n'est pas tant la demande qui lui a été faite que la justification demandée à sa réponse qui ne lui a pas paru normale. Elle estime en effet ne pas devoir se justifier.

Madame Claude GOY précise qu'un autre courrier a été adressé à chaque conseiller municipal par Monsieur Robert POIROT, concernant le manque de soutien des conseillers envers son épouse. Madame Claude GOY précise qu'à compter du moment où Madame Anne Marie POIROT s'était exprimée sur le sujet, le débat n'avait pas lieu de continuer.

Enfin, Monsieur Guy RAGEY dit que la campagne pour les élections municipales de Madame Anne Marie POIROT était mensongère par rapport à ce qui avait été dit sur l'état financier de la commune, et que la confiance n'est plus de mise. Madame Jeannine PHILIS conclut en montrant que le doute persiste sans que soit apporté aucun justificatif.

Suite à cette intervention, Madame Anne Marie POIROT souhaite rendre à la commune l'argent qu'elle détient chez elle depuis de nombreuses années, relatif à la vente des cartes de randonnées touristiques.

Madame le Maire clôt le débat.

Le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal en date du 20 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité. Il est précisé que le tableau récapitulatif des tarifs des salles pour l'année 2009 ne contient que les tarifs qui feront l'objet d'une modification.

De plus, Madame Anne Marie POIROT relève qu'il n'est pas fait état de la gestion de la salle du soleil couchant dans le compte rendu, alors qu'elle avait été évoquée lors du précédent conseil. Elle affirme que la gestion de la salle des murateurs et de la salle du soleil couchant sont similaires, eu égard aux locations et aux prêts à titre gratuit.

Néanmoins, Madame le Maire considère que la gestion de ces deux salles est bien différente. C'est pourquoi lors du précédent conseil, une harmonisation au niveau de la gestion des salles avait été demandée : conditions de gratuité et/ou de location ? types des dépenses payées ? ...Ce dossier sera vu en début d'année 2009.

N°2008-067 : Convention assistance juridique du Centre de Gestion

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commune de Larjasse adhère à la mission assistance juridique du centre de Gestion du Rhône depuis plusieurs années. Cette assistance juridique peut être interrogée sur tous les problèmes de droit rencontrés dans la gestion quotidienne de la collectivité. 3 nouvelles études juridiques hebdomadaires, 12 nouveaux modèles téléchargeables par semaine, 532 abonnés à la lettre juridique, tels sont les quelques chiffres de la mission assistance juridique du Centre de Gestion, fortement plébiscitée sur le territoire intercommunal.

Madame le Maire explique que le coût d'adhésion à cette mission assistance juridique s'élève à 1 131 € pour l'année 2009.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention d'assistance juridique avec le Centre de Gestion pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention assistance juridique avec le Centre de Gestion pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité.

N°2008-068 : Décision modificative n°1 budget lotissement

Mle Elodie BADOIL explique que les écritures de fin d'année entraînent des modifications dans les comptes de sotcks du budget lotissement communal de l'exercice 2008, adopté en date du 03 mars 2008. Il convient donc de prendre une décision modifiant l'affectation des crédits comme suit :

- article 7133 «Variation en cours de production de biens » chapitre 042 : + 244 000 €
- article 605 «Achat de matériels » chapitre 011 : - 53 694 €
- article 6522 «Reversement excédent budget annexe » chapitre 65 : - 190 304 €
- article 778 «Autres produits exceptionnels » chapitre 77 : + 2 €

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir modifier le budget du lotissement de l'année 2008 comme exposé ci-dessus.

Vu la délibération n°2008-023 en date du 03 mars 2008 approuvant le budget primitif lotissement de l'exercice 2008,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la modification du budget lotissement de l'exercice 2008 comme indiquée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

N°2008-069 : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Madame le Maire rappelle que les agents techniques communaux avaient demandés la mise en place d'un régime d'astreinte pour les heures supplémentaires effectuées lors du déneigement. Après plusieurs rencontres, Madame le Maire souhaite mettre en place le régime des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS).

Ce régime est défini par le décret n°2002-060 en date du 14 janvier 2002, modifié par le décret n° 2008-199 du 27 février 2008, relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Ces IHTS sont subordonnées à la réalisation effective d'heures supplémentaires, c'est-à-dire des heures effectuées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail habituel. Madame le Maire demande aux agents communaux de limiter le nombre d'heures supplémentaires en période de déneigement à 2 par jour.

Le montant des IHTS de la commune de Larajasse sera calculé conformément au décret n°2002-60 en date du 14 janvier 2002, aussi bien pour le taux horaire de base que pour les éventuelles majorations pour travail de nuit ou de dimanche ou jour férié.

Vu le décret n°2002-60 en date du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir instaurer le régime des IHTS pour le personnel de la commune de Larajasse, de catégorie C, selon les conditions ci-dessus énoncées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'instauration du régime des IHTS pour le personnel communal de la commune de Larajasse, de catégorie C.

Adopté à l'unanimité.

N°2008-070 : Demande de subvention plantation de haies

Madame le Maire rappelle qu'au niveau du Département du Rhône, à l'initiative du Préfet de la région Rhône Alpes, préfet du Rhône, une charte de développement des haies bocagères a été élaborée. L'objectif est d'atteindre 100 km de haies plantées sur le territoire régional d'ici le 31 mars 2010. Cette préoccupation s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement, soucieux de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

La commune de Larajasse souhaite participer à cette opération. Ainsi, un projet de haies a été lancé pour délimiter l'aire de jeux à L'Aubépin. Ainsi, la haie qui sera plantée au bord de l'aire de jeu permettra de maintenir les berges, de réduire l'érosion et de couper le vent. Elle sera plantée avec différentes essences d'arbres et arbustes, et mesurera environ 120 mètres. Les travaux sont prévus pour l'automne 2009.

La commune de Larajasse souhaite donc déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'opération « plantation de haies bocagères ». Madame le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation pour déposer ce dossier auprès des services de la DDAF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à effectuer une demande de subvention au titre de l'opération de plantation de haies, et pour le projet ci-dessus défini.

Adopté à l'unanimité.

N°2008-071 : Tarif des locations du pôle d'animation et de la salle Ste Anne

Madame le Maire rappelle que ce dossier a été largement vu lors de la précédente séance du conseil municipal. A titre d'information, Madame le Maire explique que le montant des recettes s'élève pour l'exercice 2008 à 26 205 €, comprenant les locations du pôle et de la salle Ste Anne, et que le montant des dépenses pour les deux salles s'élève à 49 330 €.

Par ailleurs, Madame le Maire a rencontré la présidente du club de Twirling bâton, eu égard aux articles de presse dénonçant le manque de disponibilité du pôle d'animation pour l'exercice de l'activité de l'association. Un manque de communication évident entre le club et la mairie est pointé, et des efforts seront fournis de toute part afin d'éviter ces problèmes.

Dans la même idée, Madame le Maire rencontre ce samedi 20 décembre le club de basket ball.

Enfin, elle rappelle que les tarifs de location ont été modifiés pour la dernière fois par délibération en date du 03 septembre 2007. Compte tenu de l'augmentation des charges, il convient de réévaluer ces tarifs. Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs de location du pôle d'animation et de la salle Ste Anne, à compter du 1^{er} janvier 2009, tels que discutés lors du précédent conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications des tarifs de location des salles du pôle d'animation et de la salle Sainte Anne, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Adopté à l'unanimité.

N°2008-072 : Soutien au Centre Médical de l'Argentière

Le dossier avait également été discuté lors de la précédente séance du conseil municipal. Il s'agit pour le conseil municipal d'apporter son soutien moral au projet de relocalisation d'activités médicales du centre Médical de l'Argentière (CMA).

Madame le Maire expose au conseil municipal le schéma cible du Centre Médical de l'Argentière prévoyant des activités sanitaires de médecine physique et de réadaptation relocalisées à saint Etienne et à Saint Genis Laval, et des activités sanitaires et médico-sociales sur le site d'Aveize, à savoir :

- Un établissement sanitaire à orientation neurologique de 72 lits et places,
- Un foyer d'accueil médicalisé de 60 places pour personnes cérébrolésées et personnes porteuses d'une épilepsie sévère,
- Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 60 places pour l'accueil de personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou toute autre démence.

Madame le Maire demande au conseil municipal de renouveler son soutien au projet d'ensemble du centre Médical de l'Argentière qui vise à répondre aux besoins de la population au niveau de la santé et de l'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renouvelle son soutien au projet d'ensemble du Centre Médical de l'Argentière visant à répondre aux besoins de la population au niveau de la santé et de l'emploi.

Adopté à l'unanimité.

N°2008-073 : Demande de subvention Dotation Globale d'Équipement

Madame le Maire explique que la commune reçoit chaque année une circulaire indiquant les conditions d'éligibilité à la DGE : les communes de moins de 2 000 habitants sont éligibles à la DGE notamment pour les travaux sur les cimetières et le patrimoine bâti. Néanmoins, un seuil à partir duquel le dossier est pris en compte est fixé à 30 000 € HT de dépenses. Ce seuil étant élevé, les travaux sur les cimetières ne seront pas pris en compte pour une demande de DGE.

Madame le Maire rappelle par ailleurs l'opération d'aménagement du clos et de la villa Mary, qui se déroulera en plusieurs tranches, la première consistant en la mise en sécurité du bâtiment.

En effet, au cours du premier semestre 2009, la commune de Larajasse envisage de mettre en sécurité la toiture du bâtiment, ainsi que les façades et les menuiseries extérieures. Ces travaux sont un préalable indispensable à tout aménagement futur. Madame le Maire dit que la Préfecture demande des dossiers prêts à démarrer.

Madame le Maire rappelle que le programmiste travaille sur différentes hypothèses d'aménagement de l'immeuble, et a estimé ces premiers travaux à 110 000 euros HT. A ce propos, le programmiste a rencontré plusieurs associations dans le cadre de la démarche de concertation initiée par la municipalité :

- bibliothèque
- école Saint François
- maison de retraite

Les enseignantes de l'école publique seront vues à la rentrée de janvier, dans un souci d'égalité de traitement.

Par ailleurs, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de noter qu'un débat public se tiendra au pôle d'animation le vendredi 27 février 2009 à 20h00, concernant l'aménagement du centre bourg. Concernant le financement des écoles, Madame le Maire lit un article de presse relatif aux aides financières allouées par le conseil général du Rhône aux établissements d'enseignement privés. Madame Anne Marie POIROT doit faire parvenir en Mairie les textes sur le financement des écoles par les communes.

Madame le Maire demande ensuite au conseil municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement des communes pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de Dotation Globale d'Équipement pour le dossier de la villa Mary, tranche 1, mise en sécurité du bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Compte rendu des réunions d'adjoints

- ⇒ Le dossier des baisses de tension sur le secteur de Lamure est actuellement étudié par EDF.
- ⇒ Plusieurs permis de construire ont été déposés dans le lotissement Le Fressin.
- ⇒ Des renseignements ont été pris auprès d'un informaticien sur le coût de la 3G, qui s'élève à environ 45 euros par mois pour une connexion illimitée. De plus, des fonds vont être mis en place par le département du Rhône, et également par l'Etat, afin de permettre à tous les foyers d'avoir accès au haut débit à l'horizon 2012.

- ⇒ Madame le Maire a rencontré les institutrices de l'école de Lamure. Quelques menus travaux à l'intérieur de l'école restent encore à faire. Le futur collège de St Martin en Haut, la rentrée des élèves et l'ambiance générale de l'école ont été abordés.
- ⇒ La reprise des concessions dans les cimetières est mise à jour.
- ⇒ Le listing des foyers facturés à l'assainissement a été mis à jour : toutes les personnes effectivement raccordées doivent s'acquitter de la redevance assainissement. Ces modifications vont donc être prises en compte dès la prochaine facturation.
- ⇒ Bulletin municipal : celui-ci est à l'impression. Il sera en couleur cette année. Madame Claude GOY remercie toutes les personnes qui se sont investies dans son élaboration, et les conseillers municipaux pour sa distribution. Cette distribution se fera sur la semaine entre Noël et le jour de l'an.
Madame Claude GOY dit à Anne Marie POIROT que le calendrier des fêtes à paraître est bien à jour.
- ⇒ Monsieur Guy RAGEY explique que le référent communal pour le SYDER change : un nouveau technicien remplace M. NIOULOU.
- ⇒ Monsieur Guy RAGEY explique que la commune de Larajasse fait de nouveau appel à Rhône insertion environnement pour la mission des brigades vertes, qui se déroule sur 24 journées, pour l'entretien des chemins. Les personnes travaillant aux brigades vertes sont dans une démarche d'insertion professionnelle et bénéficiaire du RMI.
- ⇒ Une campagne de sensibilisation aux carences en calcium des enfants est lancée par le gouvernement. Un projet de mise en place d'un goûter matinal à l'école est à l'étude, et plus particulièrement le fait de proposer un verre de lait aux enfants. La mise en œuvre du projet nécessite une grande concertation avec les parents.

Diverses dates

- Débat public sur l'aménagement du centre bourg, le 27 février 2009 à 20h00 au pôle d'animation.
- Planning distribution des sacs d'ordures ménagères

Samedi 10 janvier 2009 Salle Ste Anne

De 08h00 à 10h00	Jean Pierre AVENIER, Josette FAYOLLE, Patrick CHILLET, Anne Marie POIROT
De 10h00 à 12h00	Jérôme GUBIEN, Jean Marc BRUYAS, Claude GOY, Fabrice BOUCHUT

Samedi 17 janvier 2009 Salle Ste Anne

De 08h00 à 10h00	Karine BARRON, Christiane FONT, Jean Pierre AVENIER, Guy RAGEY
De 10h00 à 12h00	Jeannine PHILIS, Janine VIRICEL, Pascal CHILLET, Régis GUINAND

Madame Jeannine PHILIS attire l'attention du conseil municipal sur la parcimonie avec laquelle il convient de distribuer les sacs noirs et jaunes. En effet, le coût de fabrication des sacs est très élevé : 44 000 € pour la communauté de communes. De plus, les sacs jaunes ne doivent pas être remplacés par des sacs noirs. Enfin, le nombre de sacs est adapté aux besoins réels de chaque foyer.

En outre, des sacs jaunes devront être mis à disposition dans les salles communales, et une affiche rappelant les conditions de tri apposée dans les cuisines.

- La fête de la musique 2009 aura lieu en week end. La commune est sollicitée par l'association Décaphone pour savoir si des animations seront organisées.
- La commission des écoles aura lieu le mercredi 14 janvier 2009 à 20h30 à la Mairie.
- 6 élus se rendront à la formation sur le budget communal à Beaujeu le 05 février 2009.
- Invitation remis des diplômes pompiers le samedi 10 janvier 2009 à 18h00 au pôle d'animation.

- Elaboration du PLU : travail sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
 - ⇒ mardi 20 janvier 2009 à 9h00
 - ⇒ mardi 17 février 2009 à 9h00
 - ⇒ mardi 24 mars 2009 à 9h00
- Dates des conseils municipaux de l'année 2009

Jeudi 15 janvier 2009	Jeudi 09 juillet 2009
Jeudi 12 février 2009	Jeudi 10 septembre 2009
Jeudi 12 mars 2009	Jeudi 15 octobre 2009
Jeudi 09 avril 2009	Jeudi 12 novembre 2009
Jeudi 14 mai 2009	Jeudi 10 décembre 2009
Jeudi 11 juin 2009	

- Elections européennes : dimanche 07 juin 2009

Statistiques et recensement

Le dernier recensement communal a eu lieu en 2006. Les résultats sont officiellement communiqués par l'INSEE en cette fin d'année 2008. Ils sont disponibles sur le site Internet de l'INSEE :

- La commune de Larajasse compte 1668 habitants (population administrative) auxquels s'ajoutent 49 populations comptées à part, soit 1717 habitants (population totale), chiffre sur lequel seront déterminées les dotations.
- Lors des prochaines élections municipales, le conseil comptera de fait 19 membres.
- La progression annuelle est de 1.85 % depuis 1999.
- Il y a 20.20 % de nouveaux arrivants sur la période 2001-2006. 802 habitants sont actifs et 866 inactifs. La proportion des retraités est moindre qu'en 1999 : 20,71% contre 21,6%.
- 38 foyers n'ont pas de voitures.
- 60 logements sont vacants, 14,56% d'habitations secondaires en moins.

Informations diverses

- ⇒ La commune a reçu 28 candidatures pour le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, laissé vacant par David RATTON à compter de son départ en date du 31 décembre 2008. Les entretiens de recrutement ont débuté, avec en priorité la connaissance métier. Le poste sera pourvu en fonction de la disponibilité du candidat retenu.
- ⇒ Les traditionnels vœux du Maire se dérouleront le samedi 03 janvier 2009 au pôle d'animation à 10h30. Au cours de ces vœux, la médaille de la commune sera remise aux jansaires sortants qui ont œuvré pendant plus de 10 années au sein du conseil municipal.
- ⇒ La communauté de communes informe que le conseil général du Rhône souhaite la création d'une zone industrielle de 150 hectares, à proximité de la route nationale vers l'Arbresle, dans le but de rééquilibrer l'emploi et l'économie entre l'Ouest et l'Est de Lyon. Les retombées pour la communauté de communes des hauts du lyonnais seront peut être palpables pour les sous-traitants des entreprises qui s'installeront sur cette future zone.
- ⇒ Mle Julie BRAS et Mle Céline MARTIN informent le conseil municipal de l'abandon de leur projet dans la villa Mary.

- ⇒ La banque DEXIA a fourni une analyse financière du précédent mandat en moyenne par an :
- Alors que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 10,1 %, les recettes de fonctionnement ont également augmenté de 7,10%. La commune n'a que peu de ressources et il convient d'être vigilant sur le poste de fonctionnement.
 - La perte de pouvoir d'achat pour la commune sur cette période s'élève à 18,6 %.
 - Enfin, en moyenne, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 606 € / jansaire alors qu'elles sont de 1 395 € / habitant pour les communes de même strate démographique, et les dépenses de fonctionnement à 417 €/ jansaire et à 1081 €/ habitant pour les communes de même strate démographique.
 - La pression fiscale : la taxe d'habitation est plus élevée que la moyenne nationale (13,84% au lieu de 11,13 %) alors que la taxe sur le foncier bâti est plus faible (12,14 % au lieu de 15,45%).
- ⇒ Madame Anne Marie POIROT demande que soit vérifié l'abonnement à l'association Araise, d'un montant annuel de 27 €. 2 abonnements sont habituellement pris, un pour chaque bibliothèque.

Fin de la séance 23h25.